Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20261023-D2026_072-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze octobre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame GUÉRIN Catherine, Maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 8 octobre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 16
Votants : 22

Étaient présents : Mmes-M. GUÉRIN Catherine, ROUAULT Hervé, LOMAKINE Brigitte, LEBORGNE Yann, FOUERE Gaëlle, DRAGON Vanessa, GABILLARD Marie-Odile, COUASNON Stéphane, BOUJU Nicolas, BOULANGER Nadège, PLAINFOSSÉ Isabelle, CONFLANT Linda, ROY Baptiste, BARBAULT Hervé, BEARNEZ Mélanie, LOUAZEL Eric

Etaient absents excusés : MOUCHOUX Denis (donne pouvoir à ROUAULT Hervé), BOUDOU Maryse (donne pouvoir à GUÉRIN Catherine), DENOUAL Erwan (donne pouvoir à ROY Baptiste), FAISANT Catherine (donne pouvoir à Hervé BARBAULT), SOHIER Benoît (donne pouvoir à PLAINFOSSÉ Isabelle), VETIER Loan (donne pouvoir à FOUERE Gaëlle) ODIC Sabrina

Secrétaire de séance : Stéphane COUASNON est élu secrétaire de séance

D2026_072- Dispositif argent de poche- critères pour la durée du mandat

Rapporteur : Linda Conflant

Par délibération n°49 en date du 5 juin 2026, la commune a souhaité remettre en place le dispositif « argent de poche » pour l'été 2026.

Au regard du succès rencontré par l'opération, la commune souhaite désormais adopter des critères pour la durée du mandat afin de pouvoir proposer le dispositif non seulement l'été mais également durant les vacances scolaires. Il est proposé aux membres du conseil de fixer les critères d'attribution et d'adosser la durée de ce dispositif à celle du mandat municipal en cours.

Les critères établis sont les suivants :

- Le dispositif est ouvert aux jeunes docmaëliennes et docmaëliens âgés de 16 ans révolus, résidents sur la commune
- Priorité aux jeunes boursiers,
- Priorité aux jeunes bénévoles associatifs,
- Respect de la parité filles/garçons,
- Présentation d'une lettre de motivation.
- Indemnisation de 15 € par mission.

Chaque mission se déroule le matin, sur une durée de 3 h 30, incluant 30 minutes de pause.

Les jeunes pourront être accueillis au sein de tous les services communaux en fonction des missions :

- Administratif

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20261023-D2026_072-DE

- Restaurant scolaire
- Périscolaire et entretien des locaux
- Services techniques
- Services culturels

Les jeunes seront prévenus des missions à effectuer en amont et pourront, le cas échéant, refuser la mission (travail en intérieur ou extérieur par exemple).

Ils seront accompagnés par un tuteur, agent communal, chargé de les encadrer durant toute leur activité.

Objectifs du dispositif :

- Impliquer les jeunes dans leur cadre de vie,
- Valoriser le travail,
- Améliorer l'image du jeune vis-à-vis du monde professionnel,
- Permettre de gagner de l'argent de poche

Un point sur le dispositif sera réalisé lors de chaque commission jeunesse conseil municipal des jeunes.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du n°49 du 5 juin 2026.
Considérant l'intérêt du dispositif pour les jeunes de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE (dont six pouvoirs) :

- **DE VALIDER** la reconduction du dispositif argent de poche pour la durée du mandat

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Au registre sont les signatures, Pour extrait Conforme,
Le Maire, Catherine GUÉRIN

MAIRIE de SAINT-DOMINEUC
R.F.
ILLE-et-VILAINE

Le secrétaire de séance,
Le conseiller municipal, Stéphane COUASNON